

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Dans le cadre de la démarche d'harmonisation des fonctionnements au sein de la CCAPV, les modalités de règlements de la redevance des ordures ménagères évoluent.

Vous avez désormais la possibilité de régler votre redevance des ordures ménagères par prélèvement automatique :

- En une fois, à échéance
- En trois fois sans frais (les 15 avril, 15 juin et 15 septembre)

Pour mettre en place ce prélèvement automatique, vous devez nous retourner rempli et accompagné d'un RIB, le formulaire « Demande de prélèvement- Redevance des Ordures Ménagères. »

Ce document doit nous être parvenu le 28 février au plus tard.

Ce formulaire est disponible sur [le site internet de la CCAPV](#).

Vous pouvez également vous adresser à votre antenne de rattachement.

Votre demande de prélèvement devra impérativement être adressée à votre antenne de rattachement, par voie postale ou par mail :

Secteur Annot Entrevaux

Mme GARCIA Marylène,
secretaire@paysdentrevaux.org
04.93.05.41.47
CCAPV Antenne d'Entrevaux,
Place du Marché
04320 ENTREVAUX
Du lundi au vendredi: de 9h00 à 12h00

En l'absence des documents indiqués dans les délais impartis, vous aurez toujours la possibilité de payer votre redevance des ordures ménagères, par chèque ou par TIPI.



Bulletin d'information communal de Sausses - Directeur de la publication F. Dagonneau - Rédaction : Conseil municipal - Réalisé et imprimé par nos soins N°ISSN : 09/00002 - Version numérique disponible sur <http://www.mairie-de-sausses>

Saussoises, Saussois, chers amis,



C'est au nom de l'équipe et du personnel municipal que je vous souhaite le meilleur possible pour 2018.

Bonne année donc à vous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers.

Que cette année vous voit tous en bonne santé, que cette année soit une année de bonheur, de réussite personnelle.

J'associe particulièrement à ces vœux les plus démunis et ceux qui souffrent de maladie et de solitude.

L'année 2018 sera une grande année pour notre commune, plusieurs projets très importants vont voir le jour après de longues années d'études, de recherche de financements, de discussions, d'actes administratifs....

La concrétisation de nombreux efforts de l'équipe municipale actuelle et des précédentes équipes, un grand merci à tous.

Projet « phare », les travaux de la salle polyvalente se poursuivent bien, aucun retard n'est à déplorer, une ouverture pour le mois de juin semble désormais se confirmer !



L'intégration du bâtiment est idéale dans le paysage, même sous la neige !

Bien à vous.



AG Association Culturelle Saussoise

Toute l'équipe de l'ACS remercie les personnes présentes à l'AG de l'association.

Le programme provisoire 2018 y a été évoqué, beaucoup de nouveautés sont prévus ...

A bientôt pour de nouvelles aventures.

Laurent Pdt de l'ACS.



Venue du Père Noël

Le père Noël n'a pas manqué à la tradition et a rendu visite aux petits Saussois le samedi 16 décembre.

Bien attelé sur les beaux chevaux d'André et Christelle il s'est invité au goûté organisé par le comité des fêtes sur la place st Pons.



Les enfants ont pu également profiter à cette occasion du récit d'un conte par Georges.

Les plus anciens du village ont eux reçu le colis de Noël offert par la municipalité.

Un merci particulier à Michel pour la mise en place des sympathiques décorations de Noël au 4 coins du village



Galette des Rois

Sur l'invitation de Monsieur le Maire, de nombreux Saussois sont venus partager la galette des rois le samedi 6 janvier.

Initialement prévu e sur la place au soleil, la pluie s'est invitée à la fête et il a été impossible de faire rentrer tout le monde dans la mairie ! nous avons pu constater une nouvelle fois combien nous avons besoin d'une salle polyvalente !!

Bravo à Gilberte et Emmanuel qui seront Reine et Roi de Sausses pour l'année 2018



Recensement et liste électorale

Les derniers chiffres du recensement sont tombés :



la population INSEE au 1^{er} janvier 2018 est de 126 personnes à Sausses

La liste électorale a été mise à jour : 122 électeurs sont inscrits en 2018 à Sausses.

A ce sujet, la municipalité rappelle les principales règles permettant d'être inscrit sur la liste électorale

" Soit être en résidence principale et continue depuis au moins 6 mois ,

-Soit être assujetti personnellement aux impôts locaux depuis au moins 5 ans (résidence principale ou secondaire) «

-Si vous remplissez une des 2 conditions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie pour vous inscrire pour l'année prochaine.

Etat Civil

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de

Mme Checcaglini Catherine née le 23 5 1929

Sa famille tient à remercier les nombreux Saussois qui sont venus à la cérémonie